



Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres

Edition 2023

AVANT PROGRAMME

I - DENOMINATION DU CONCOURS

Concours : **Concours de Saut d'Obstacle 1***

Date : **Du 06 Mai au 07 Mai 2023**

Lieu : **Ecole Royale de Cavalerie**

- CSO 1* - Dressage - CSO 2* - CSO 3* - Coupe du Trône

II - CONDITIONS GENERALES

POUR LE BIEN ETRE DES PONEYS/CHEVAUX

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres (FRMSE) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre qu'elles adhèrent au code de conduite en reconnaissant et acceptant que le bien être du poney/cheval soit en tout temps considéré comme souverain.

- Le bien être du poney/cheval prédomine sur les exigences à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des poneys/chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage, la sellerie ainsi que le transport et exclut toute technique considérée par la FEI comme abusive.
- Pour être autorisé à concourir, les poneys/chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents, et en bonne santé.
- Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux poneys/chevaux doivent assurer leur santé et leur bien être.
- Les concours ne doivent pas porter préjudice au bien être des poneys/chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du poney/cheval à poursuivre son voyage après la compétition.
- Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les poneys/chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée.
- La FRMSE encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Le président de l'événement s'engage à respecter l'ensemble des règlements régissant l'organisation des compétitions équestres

Le président de l'événement

Fait Le **02 Mai 2023**

Le Colonel Mouhir LASHAB,
Commandant l'Ecole Royale
de Cavalerie des F.A.R.



Approuvé par la FRMSE

Directeur Général

Badis FAKIR
Directeur Général
F.R.M.S.E.



Rabat, le

10 2 MAI 2023

Les annexes (page 2 et 3) font parties intégrantes du programme approuvé et signé

III- INFORMATIONS GENERALES

1 - Organisateur

Nom : ECOLE ROYALE DE CAVALERIE
Adresse : ECOLE ROYALE DE CAVALERIE TEMARA CENTRE
Téléphone : 05 37 74 11 74 / Fax : 05 37 74 11 79
Email : ecole.royale.cavalerie@gmail.com

2 - Comité d'organisation

Président de l'événement : LE COLONEL MOUNIR LASHAB
Secrétariat du concours : C.E KHALIL MAJDOULINE
Téléphone : 06 42 90 77 05

3 - Directeur de l'événement

Nom : LT-COLONEL ABDEFATTAH OUTENRHRINE
Téléphone : 06 61 86 15 78

4 - Responsable COVID

Nom : COMMANDANT MOUAD EL OUALI
Téléphone : 06 14 21 09 90

5- Médecin de service

Nom : MEDECIN CHEF DE L'UNITE : LE MEDECIN LT COLONEL CHARROUK EL GHAZOUANI
Téléphone : 06 61 10 30 27

6 - Vétérinaire de permanence

Nom : VETERINAIRE DE L'UNITE : LE VETERINAIRE COLONEL ABDELGHAFOUR KAROM
Téléphone : 06 61 17 05 97

7 - Maréchal ferrant

Nom : MARECHAL FERRANT DE SERVICE A/C MIMOUN BOURAMADAN
Téléphone : 06 38 80 17 81

IV- CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES

1- Carrière de Concours

Dimension : 144.5 M/70.80 M
Type de sol : TOUBAN & CLEMENT

2- Carrière de détente

Dimension : 144.5 M / 70.80 M
Type de sol : TOUBAN & CLEMENT

3- Ecuries

Type de boxes : DEMONTABLES
Dimensions boxes : 3m X 3m
Prix des boxes : 400 DHS
Responsable Hébergement : 1- CAPITAINE MOUAD BOUYA 2- LIEUTENANT ADAM RHARBAL
Téléphone : 1 - 06 58 19 54 97 / 2 - 06 28 61 26 08



V - PROGRAMME CSOI* DE L'ERC DU 06 AU 07.05.2023

DATE D'OUVERTURE DES ECURIES : 05 MAI 2023 A 08H00

N° EPR	DATE	HEURS	CATEGORIE	BAREME
1	SAMEDI 06.05.2023	9H	PONEY A1	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2 PONEY/CAV)
2			PONEY A2	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2 PONEY/CAV)
3			PONEY B1	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2 PONEY/CAV)
4			PONEY B2	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2 PONEY/CAV)
5			PONEY C1	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2 PONEY/CAV)
6			PONEY C2	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2 PONEY/CAV)
7			0.70M - 0.80M	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2CH/CAV)
8			0.90M - 1.00M	DEUX PHASES FRMSE 274.2.5 (2CH/CAV)
9			AMICAL 0.60M - 0.70M	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1
10	DIMANCHE 07.05.2023	9H	AMICAL 0.60M - 0.70M	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1
11			PONEY A1	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2PONEY/CAV)
12			PONEY A2	DEUX PHASES FRMSE 274.2.5 QUALIFICATIVE
13			PONEY B1	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2PONEY/CAV)
14			PONEY B2	DEUX PHASES FRMSE 274.2.5 QUALIFICATIVE
15			PONEY C1	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2PONEY/CAV)
16			PONEY C2	DEUX PHASES FRMSE 274.2.5 QUALIFICATIVE
17			0.70M - 0.80M	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2CH/CAV)
18			0.90M - 1.00M	BAREME A SANS CHRONO (AVEC BARRAGE) FRMSE 238.2.2 QUALIFICATIVE

